



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 17 janvier 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS

| | |
|------------------------|------------------------------------|
| Madame la mairesse | Kathy Poulin |
| Monsieur le conseiller | Jean-François Giasson (District 1) |
| Madame la conseillère | Dominique Forget (District 2) |
| Monsieur le conseiller | Mathieu Bouthillette (District 3) |
| Monsieur le conseiller | Guy Séguin (District 4) |
| Monsieur le conseiller | Carl De Montigny (District 5) |
| Madame la conseillère | Manon Paquin (District 6) |

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

| | |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Bernard Généreux | Directeur général et secrétaire-trésorier |
| Me Marie-Pier Pharand | Directrice des affaires juridiques et greffière |
| Madame Julie Duval | Directrice des communications et assistante à la direction générale |
| Monsieur Lucien Ouellet | Directeur de la trésorerie |

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil
- 3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 janvier 2018
- 4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 5 Finance et trésorerie
 - 5.1 Adoption du budget de la Municipalité - Exercice financier 2018
 - 5.2 Adoption - Programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020
- 6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

2 CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

18-01-019

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 janvier 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

18-01-020

5 FINANCE ET TRÉSORERIE

5.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ - EXERCICE FINANCIER 2018

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un budget pour l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2018 qui prévoit des revenus et dépenses de 8 913 909 \$;

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif portant sur le budget adopté soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-01-021

5.2 ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

ATTENDU l'article 953.1 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le programme triennal des immobilisations 2018-2019-2020 soit adopté au montant de 13 395 000 \$ dont 5 155 000 \$ pour l'année 2018;

QUE le conseil municipal décrète qu'un document explicatif portant sur le programme triennal des immobilisations adopté soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

18-01-022

6 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 17 janvier 2018 soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE


Kathy Poulin
Présidente d'assemblée


Kathy Poulin
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière